



PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 mars, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement dans la salle dite La Halle, sous la présidence de Lison GLEYSES, maire de Nailloux.

Tous les documents nécessaires au conseil ont été envoyés avec la convocation le 1^{er} mars 2022

Étaient présents : 19 : ALLAQUI Audrey, ALVES DA SILVA Daniel, ARPAILLANGE Michel, BAUR Daniel, CABANER Charlotte, CHAYNES Marie-Thérèse, DATCHARRY Didier, DELRIEU Luc, GERBER BENOI Marion, GLEYSES Lison, JÉRÔME Marie-Noëlle, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, MÉTIFEU Marc, NAUTRÉ Éva, OBIS Éliane, PÉRIES Mélanie, RIOLLET Pierre, ZARAGOZA Antoine.

Étaient absents: 8 : AIGOUY Jean, BONNEFONT Laurent, DAHÉRON Émilien, DELMAS Christian, MESTRES Carine, PONS-QUINZIN Agnès, THÉNAULT Sylvain, VIVIER Aurélie.

Pouvoirs: 5 : BONNEFONT Laurent pouvoir à GERBER BENOI Marion, DAHÉRON Émilien pouvoir à BAUR Daniel, MESTRES Carine pouvoir à MARTY Pierre, PONS-QUINZIN Agnès pouvoir à ALVES DA SILVA Daniel, THÉNAULT Sylvain pouvoir à GERBER BENOI Marion.

Secrétaire de séance : OBIS Éliane.

Les dispositions de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 (le IV de l'article 6) relatives à la tenue des réunions des assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs groupements, sont prorogées jusqu'au 31 juillet 2022 (loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021).

Ainsi :

- les organes délibérants délibèrent valablement dès lors que le tiers de leurs membres en exercice est présent.

- un membre de l'organe délibérant peut être en possession de deux procurations.

Le quorum est atteint.

FINANCES

1- Délibération 22-008 : BUDGET COMMUNE 2022 – ADMISSION EN NON-VALEUR.

Madame la Maire donne la parole à madame Charlotte CABANER, adjointe en charge des Finances.

Madame CABANER présente à l'assemblée l'état des non-valeurs remis par monsieur le Percepteur de Revel pour le budget communal 2022. La somme est à imputer au compte 6541 pour un montant de 6537.98 €. Ce sont des sommes non payées pour les cantines en particulier, qui ne seront pas payées par les familles, malgré les recherches. Ce volume date pour certaines de 4 ans, et la mise à jour à pu se faire car un personnel a été dédié à cette tâche. Mais nous ferons le point et des admissions en non-valeur tous les ans.

Considérant l'avis favorable de la commission finance du 1^{er} mars 2022.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux attributions des conseils municipaux,

Madame la maire propose au conseil municipal de se prononcer favorablement sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 24 voix POUR, 0 CONTRE, et 0 Abstention, décide :

- D'approuver l'admission en non-valeurs, la somme à imputer de 6537.98 € au compte 6541 ;
- De donner mandat à madame la Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

2- Délibération 22-009 : DEMANDE DE SUBVENTION – EXTENSION DU CIMETIÈRE – CONSEIL DÉPARTEMENTAL.

Madame la Maire donne la parole à madame Charlotte CABANER, adjointe en charge des Finances. MME CABANER propose à M.MARTY adjoint en charge de l'urbanisme et travaux de présenter la partie travaux et qu'elle présentera la partie finances. M.MARTY indique qu'il est nécessaire pour la commune d'engager des travaux d'extension du cimetière communal sur la parcelle communale 1759, vu le manque d'emplacements pour notamment les caveaux.

Le projet consiste à :

- Articuler harmonieusement le cimetière existant et son extension, tout en respectant l'identité de chacun.
- Contenir **250 concessions environ**.
- Végétaliser
- Dégager ou arrêter des perspectives de vues, orienter la circulation ou signifier la fin d'un trajet...soit, conférer aux différents espaces une lisibilité et une facilité d'appréhension.
- Implanter des WC.
- Mettre en place des containers.
- Mettre en place des bancs et poubelles.
- Mettre en place un « carré musulman ».

Ce projet a été soumis pour avis à la commission urbanisme le 21 février 2022 et la commission finances du 1^{er} mars 2022.

Le coût des travaux est estimé à la somme globale de 266 800 euros HT et le coût de la maîtrise d'œuvre est de 12 350H.T.

Ce type d'opération est susceptible d'être subventionné par le Département de la Haute-Garonne au titre des « contrats de territoires 2022/2027 » à hauteur de 40%. Toutefois, la maîtrise d'œuvre n'est pas subventionnable.

C'est pourquoi, MME CABANER présente à l'assemblée le plan de financement suivant :

Dépenses H.T		Recettes	
Travaux	266 800	Département (40%)	106 720
		Commune (60%)	160 080
TOTAL H.T	266 800	TOTAL	266 800

Considérant l'avis favorable de la commission urbanisme du 21 février 2022,

Considérant l'avis favorable de la commission finances du 1^{er} mars 2022,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux attributions des conseils municipaux,

Madame la Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à déposer les demandes de subventions auprès du département de la Haute-Garonne et d'adopter le plan de financement tel que présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 24 voix POUR, 0 CONTRE, et 0 Abstention, décide :

- D'autoriser madame la Maire à présenter la demande de subvention auprès du Département de la Haute-Garonne,
- De donner mandat à madame la Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

3- Délibération 22-010 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 (DOB)

Madame la Maire donne la parole à Madame Charlotte CABANER, adjointe au maire en charge des Finances, afin de présenter le rapport du Débat d'Orientations Budgétaires.

Le rapport des orientations budgétaires sera mis à disposition des citoyens, mis en ligne sur le site internet de la commune et sera aussi adressé à la communauté des communes Terres du Lauragais.

MME CABANER : ce rapport a été présenté en commission finances de la semaine dernière.

Dans ce rapport on reprend des grands indicateurs, indicateurs nationaux que l'on connaît et viennent s'y ajouter, depuis 10 jours, d'autres indicateurs qui auront des impacts. Comme indicateurs nationaux, on retrouve les baisses des dotations qui continuent, la suppression de la taxe d'habitation, et les systèmes de contractualisation que nous a demandés l'Etat. Les collectivités ont dû s'adapter. Et notamment à la crise sanitaire depuis 2020, pour rappel les chiffres de l'année dernière, plus de 56 000 € de dépenses liées à la crise qui sont venues s'ajouter aux dépenses de notre budget et nous n'avons pas encore calculé les répercussions de 2021. Voilà le contexte dans lequel on s'inscrit et malheureusement la guerre en Ukraine ne va pas améliorer de manière immédiate un certain nombre de choses pour les énergies.

Nous avons déjà travaillé sur un certain nombre de choses et heureusement que nous avons commencé et nous allons continuer. Sur les fluides, nous sommes sûrs que nous aurons une augmentation, nous le constatons tous à la pompe quand nous faisons le plein de carburant et donc quand le personnel communal le fait, c'est la même chose mais nous avons en plus l'électricité, le chauffage... mais je suis rassurée car nous avons mis en place plusieurs démarches depuis plusieurs années pour réduire les dépenses de fonctionnement. Le but n'est pas forcément de réduire mais de mieux dépenser. Et là nous sommes dans ce cadre-là. On cherche des économies, et cela fait partie des grandes orientations de notre budget, de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

L'orientation suivante est de ne pas augmenter le taux communal des impôts. Je parle bien que du taux communal. Nous ne sommes pas en mesure de dire ce qui se passe sur d'autres collectivités. Mais le taux de Nailloux concernant le bâti, le non-bâti, ... il est prévu de ne pas l'augmenter. On maintient cette ligne de conduite malgré ce qui nous tombe dessus.

On a projeté un programme d'investissements sur plusieurs années, on a étalé ce programme, on l'a réfléchi pour qu'en cas d'endettement la commune puisse largement passer, que la commune puisse avoir une trésorerie correcte et un endettement qui ne mette pas en péril la commune. En fonction des emprunts que la commune sera amenée à faire il y aura moins de capacité d'emprunt à un autre moment mais techniquement, la commune ne sera pas mise à mal par de nouveaux projets que nous serons amenés à faire et qui étaient peut-être prévus un petit peu plus tard.

L'idée est faire du pluriannuel, d'étaler les choses, en fonction des besoins, de moduler notre besoin.

Nous voyons dans ces tableaux des évolutions : sur les recettes de fonctionnement sur les différents produits divers que l'on peut avoir. Nous voyons des évolutions sur les dotations qui sont à la baisse car l'Etat nous en donne moins.

On fait des évolutions sur la fiscalité, on fait des projections sur les arrivées de populations en fonction d'un certains d'éléments qui vont se produire sur la commune. Cela est fait en concertation avec les différents services car ce n'est absolument pas la commission finances qui décide.

La commission finances prend les éléments et elle oriente au mieux, et elle dit dans le temps on peut faire cela maintenant ou non il faut décaler dans le temps. Pour cela nous nous sommes fait aider de l'ATD31 notamment, appelée maintenant Haute-Garonne Ingénierie, qui est un service du Département, et qui nous a permis d'assoir nos prévisions que l'on faisaient au préalable et qui valident les éléments que nous avons pu avancer.

Aujourd'hui, c'est non seulement rassurant sur ce que nous avons prévu, et cela nous permet de nous conforter sur un certain nombre de projets par rapport à nos projections.

Nous avons mis en place des choses qui peuvent être un peu simples quand on les voit mais qui n'existent pas en termes d'obligation en finance publique. C'est notamment l'obligation de consulter plusieurs entreprises lorsqu'on veut acheter quelque chose. On a fixé un seuil à 500 € et on a des feuilles de travail qu'on a pu voir en commissions finances qui reprennent quelles sont les entreprises

consultées, quels sont les plus les moins et termes de prix, en termes de technicité et quels sont les services qui vont bénéficier de cet achat. Ces feuilles sont productives, car l'implication de chacun a permis de voir qu'on n'a pas toujours pris le même fournisseur que par le passé. Donc à un moment donné, un fournisseur n'a plus remplis les critères qui étaient remplis par le passé. On n'a pas d'éléments chiffrés, nous aurions pu faire le moins-disant, le mieux-disant, ça nous aurait permis de ce dire que nous avons pris le plus cher ou le moins cher. Mais nous n'étions pas dans l'économie mais dans ce que nous avons besoin, donc de mieux dépenser. Les commandes sont validées par le DGS, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de commandes à la volée, il y a des centralisations, ce qui limite les frais de port, limite aussi les déplacements à Toulouse, en groupant nous avons fait des économies d'échelles.

ON a retravaillé au niveau des différents contrats par exemple celui de la cantine. Même s'il y a des aléas en raison des coûts des matières premières. On a retravaillé sur les contrats d'assurance. On va retravailler, quand on aura la fibre, sur la téléphonie, on sait qu'on pourra faire une baisse en matière de coût de fonctionnement. On va essayer aussi, et on y arrive à maîtriser nos dépenses de personnels. On n'a pas réduit les salaires, mais on a géré au mieux notre personnel par rapport aux emplois. En termes d'occupation des postes, en termes de volonté du personnel, et oui on a récompensé aussi le personnel par rapport à son implication, par exemple par des augmentations par le RIFSEEP et aussi des avantages en nature, qui ont été augmentés par les cadeaux de Noël. On peut juger aussi par le bien-être du personnel en commission RH, par le volume d'arrêts de travail, par les formations...

Sur notre épargne, l'épargne nette va baisser car si on investit il faut avoir un apport, si on n'a pas d'apport les banques ne nous suivent pas. Donc on peut avancer. C'est lié au scénario d'endettement.

On va pouvoir réemprunter au fur et à mesure du mandat. Malgré ces nouveaux emprunts il y a des renégociations.

L'idée est de pouvoir faire de l'investissement. Le programme de l'investissement que l'on a prévu : c'est d'investir dans de gros projets et également dans des choses de tous les jours mais qui restent de l'investissement car le montant est important. Par exemple, la dématérialisation, et notamment celle de l'urbanisme. On peut à présent faire nos demandes de déclaration préalable en ligne et si on peut le faire c'est parce que ça a été lancé par l'Etat, mais ça passe par les collectivités. Donc il a fallu investir dans des logiciels, du matériel, des outils... De l'investissement dans l'entretien du village donc pour les équipements des services techniques. Des investissements pour tout ce qui est gestion électronique des documents et sécurisation des données, en informatique.

Il y a également des choses qui sont imposées par l'Etat. Les cartes d'identité / passeports, nous avons une personne à temps plein sur ce service-là, non compensé par les services de l'Etat et qui pour le contribuable est un service gratuit. Le timbre fiscal ne revient pas à la commune de Nailloux.

On a des augmentations de charges sociales, de points d'indices, et tout cela se met. Et puis l'énergie. Donc dans le cadre de l'investissement, une grosse volumétrie, notamment l'esplanade de la Fraternité. Je ne vous refais pas tout ce qui a été fait. Et tout est vu et revu en commission finances.

MME ALLAOUI : et en grosse volumétrie, on ne parle pas du projet d'école ?

MME CABANER : c'est normal, car ce n'est pas en 2022. C'est 2022 uniquement. Par contre dans les prévisions, on a parlé de la nécessité de faire une 3^{ème} école. Sur ce mandat, on avait prévu de faire un certain nombre de choses, on en avait prévu car on savait que c'était également possible dans une certaine volumétrie. Mais il va également falloir un petit peu décaler. Donc on va ramener le projet d'école d'un mandat sur un autre. Donc c'est que ça passe, on sait qu'on ne sera pas dans une situation financière délicate, ce sera serré mais je pense que je compte sur la volonté de l'ensemble des élus pour travailler en commissions pour dire qu'il faudra serrer pour travailler doublement bien.

M.DATCHARRY : il y a un certain nombre de projets qui partent et qui reviennent en fonction du DOB, je pense qu'il y aura des arbitrages à faire. Dans un DOB il serait bien de les signaler.

MME CABANER : ce n'est pas dans le rapport des orientations budgétaires de faire ces arbitrages c'est en commission.

MME GLEYES : et ce sera surtout voter au budget.

M.DATCHARRY : mais le DOB, ce sont les projets.

MME GLEYSSES : pour l'année.

MME CABANER : quand j'ai dit que nous avons demandé l'aide de l'ATD31, c'est en effet pour faire du pluriannuel. Et nous en avons parlé en commission finances car on ne l'oublie pas. Oui la fin du mandat, il ne sera pas possible de réemprunter pour faire le 3^{ème} groupe scolaire, c'est pourquoi nous échelonons.

M.DATCHARRY : je n'ai jamais mis en doute votre capacité à résister à l'endettement.

MME ALLAUI : là, nous sommes que dans l'année 2022, donc on ne prévoit rien pour l'école ?

MME GLEYSSES : si. C'est un sujet important. Il y a une étude de faisabilité qui sera engagée cette année pour le 3^{ème} groupe scolaire. Et ça a été vu avec les différentes commissions.

MME OBIS : nous essayons de suivre au plus près l'évolution des effectifs des deux écoles, maternelle et élémentaire, et on avait des craintes pour l'école élémentaire pour la rentrée 2023. Pour l'instant, il semblerait que les choses se soient stabilisées. Et il semble plutôt que le surplus d'élèves soit pour l'école maternelle. Nous avons envoyé un courrier à toutes les personnes qui ont déposé un permis de construire, afin de savoir s'ils avaient des enfants, le nombre, pour faire une estimation de l'arrivée des élèves dans les écoles. Pour l'instant, nous essayons de prévoir et de faire bien, de préparer quelque chose qui réponde aux besoins et ainsi d'anticiper.

M.DATCHARRY : et une autre inconnue est l'intercommunalité.

Les recettes de fonctionnement :

Montants en euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation entre 2022 et 2025	Variation entre 2018 et 2021
Produits de fct courant stricts	3 515 389	3 564 559	3 535 058	3 838 900	3 988 800	4 072 144	4 231 176	4 378 993	9.8 %	9.20%
Impôts et taxes	2 119 518	2 143 351	2 117 682	2 207 120	2 413 150	2 497 485	2 587 355	2 698 452	11.82 %	4.13%
Dotations et participations	1 030 351	1 037 666	1 125 716	1 227 448	1 265 111	1 257 606	1 319 971	1 349 589	6.67 %	19.12%
Autres produits de fonct. courant	365 520	383 542	291 661	404 332	310 539	317 053	323 850	330 953	6.57 %	10.61 %
Atténuations de charges	34 628	33 753	58 474	89 724	58 000	58 870	59 753	60 649	4.57 %	159.10%
Produits de fonct. courant	3 550 018	3 598 311	3 593 532	3 928 624	4 046 800	4 131 014	4 290 929	4 439 642	9.70 %	10.66%
Produits de fonct. (avec prdts exceptionnels)	3 618 106	3 615 596	3 629 811	3 948 711	4 416 802	4 146 016	4 305 931	4 454 644	0.86% car en 2022 : ESCAL et transfert de la compétence 370 000 euros	9.14%

Dotations et participations de l'État :

Montants en euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dotations et participations	1 030 351	1 037 666	1 125 716	1 227 448	1 265 111	1 257 606	1 319 971	1 349 589

Focus sur la fiscalité :

Variation cumulée en euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produit spontané de l'exercice	1 915 579	1 952 522	1 994 606	2 059 861	2 144 663	2 229 045	2 318 646	2 429 389

Les dépenses de fonctionnement :

Montant en euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation entre 2022 et 2025	Variation entre 2018 et 2021
Charges de fonct. courant strictes	2 857 532	3 062 410	2 955 650	3 160 788	3 393 252	3 523 268	3 658 347	3 798 709	11.94%	10.61%
Charges à caractère générale	891 814	990 736	876 918	921 879	1 022 231	1 052 240	1 083 145	1 114 972	9.07%	3.37%
Charges de personnel	1 730 914	1 814 611	1 842 052	1 937 176	2 024 349	2 115 444	2 210 639	2 310 118	14.11%	11.91%

Scénario emprunts :

	2022	2023	2024	2025
Epargne nette	326 429	273 941	177 754	230 474

Scénario d'endettement :

Annuité en euros	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Montant de l'annuité de la dette antérieure :	384 029	376 665	817 861	346 453	326 259	326 947	318 742	289 372
Montant de l'annuité avec 2 600 000 euros d'emprunt.					335 259	341 947	1 462 968	418 599

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1, L.3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3 apportant les modalités du rapport du débat d'orientation budgétaire.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit dans son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Vu le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apportant des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires.

Certaines de ces dispositions ont été d'application immédiate et concernent les modalités du débat d'orientations budgétaires (DOB).

Pour les communes et leurs établissements publics de plus de 3 500 habitants, l'exécutif de la collectivité doit présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette pour l'exercice en cours.

Madame la Maire invite le Conseil municipal à tenir son DOB afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget primitif 2022.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le DOB est annexé à la présente.

Le DOB sera communiqué au président de la communauté de communes.

Considérant que ce rapport a fait l'objet d'un examen par la commission « Finances » le 1er mars 2022. Après avoir entendu l'exposé chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises, et le conseil municipal à 24 voix POUR, 0 CONTRE, et 0 Abstention, décide :

- De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de la présentation du rapport 2022.

URBANISME

4- Délibération 22-011 : CIMETIÈRE COMMUNAL – EXTENSION - DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DES INSTANCES DE L'ÉTAT

Madame la maire rappelle aux élus que des travaux doivent être entrepris pour l'extension du cimetière communal.

Elle propose à M. MARTY d'exposer le sujet des travaux.

M.MARTY précise que le cimetière communal ne dispose plus aujourd'hui que d'un espace disponible très réduit et qu'il est donc nécessaire de procéder à son extension, sur la parcelle cadastré C n°1759, pour faire face aux demandes de concessions existantes et à venir.

Conformément à l'article L.2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet d'extension du cimetière communal, dont le périmètre est situé à moins de 35 mètres des habitations, doit être autorisé par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, après enquête publique réalisée conformément au Code de l'environnement et après avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement.

Ce n'est une enquête qui peut être couplée avec l'enquête du PLU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 24 voix POUR, 0 CONTRE, et 0 Abstention, décide :

- D'approuver l'extension du cimetière de la commune de Nailloux.
- D'autoriser Madame la Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'extension du cimetière et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

MME GLEYSSES : je donne la parole à MME NAUTRE. Au sujet de l'accueil des Ukrainiens. Nous avons eu des informations un peu plus précises.

MME NAUTRE : nous avons reçu un mail de la Préfecture qui accompagnait une lettre de Madame la Ministre de la Cohésion sociale, qui demande aux Préfets de contacter les mairies, et leur propose une plateforme pour recenser les offres de logements ou d'hébergement dans chaque commune, c'est-à-dire, que la mairie récupère les informations et les transmet au Préfet. Et aussi une autre plateforme concernant les initiatives d'offres de dons, de services...Depuis aujourd'hui, plusieurs personnes se sont fait connaître pour proposer des hébergements, donc on attend le début de la semaine pour faire passer l'information.

Au niveau de la commune, il n'y a pas de logements vacants, ils sont tous loués.

Quand vous proposez un hébergement, c'est immédiat, c'est de l'urgence. Il faut se rapprocher des mairies qui adressent les informations aux préfetures.

MME JEROME : pour les familles qui proposent un hébergement, y aura-t-il un accompagnement ?

MME NAUTRE : ce n'est pas précisé, mais par expérience, la commune a déjà accueilli des familles et il y avait un accompagnement associatif, France Terre d'asile par exemple. Il y a des associations départementales spécialisées. Mais il est précisé dans le courrier que les services de l'Etat vont se

charger de la prise en charge de tout ce qui est papiers, car c'est un statut particulier. Ce n'est pas comme d'autres accueils de réfugiés pour lesquels il fallait faire les papiers, les visas... là l'Europe accueille tout le monde avec un visa et tout le monde peut travailler.

Après je pense qu'il faut bien réfléchir à l'accompagnement psychologique, ce n'est pas simple, c'est la barrière de la langue, des traumatismes terribles, des femmes avec des enfants...

Il faut aussi penser à la capacité des écoles et du collège d'accueillir des enfants traumatisés.

MME GLEYES : vous avez reçu ce qui a été distribué dans les boîtes aux lettres : la lettre de concertation, nous avons déjà réceptionné des réponses. Réunion publique jeudi 10 mars au Tamtam 18h30. Il y a aussi l'application pour répondre au questionnaire.

Carnaval ce samedi 12 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire clôt la séance à 21 h 30 et annonce le prochain conseil pour le 28 mars 2022.